



Amende pour contrefaçon

Par Chacha33

Bonjour j ai reçu un courrier de la société G qui aurait un colis en douane saisi avec un vêtement de contrefaçon, j avais passé commande sur le site H mais celui ci a été bloqué aux douanes et j ai été remboursé par le site H,et dans leur courrier je dois régler 200 euros d'amende pour contrefaçon sous 10 jours et valider la destruction sinon la sanction sera plus lourde je ne sais pas quoi faire

Par Isadore

Bonjour,

Contactez les douanes pour vérifier si cette affaire est vraie :

[url=https://www.douane.gouv.fr/services-aide/infos-douane-service]https://www.douane.gouv.fr/services-aide/infos-douane-service[/url]

Par stepat

Bonjour

Cette société est-elle en Belgique ?

Par Chacha33

Oui c est la société gevers

Par Durock

Bonjour

Vous n'êtes pas la seule personne !

<https://www.forum-juridique.net/consommation/achat-vente/achat-contrefaçon-t55534.html>

<https://www.forum-juridique.net/consommation/achat-vente/besoin-d-aide-face-a-une-demande-de-paiement-pour-contrefaçon-t54968.html>

Cdlt